



Paris, le 17 octobre 2016

**Régis METZGER**  
**Christian NAVARRO**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
Ministre de l'Éducation nationale, de  
l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et des éléments que vous avez portés à notre connaissance. Toutefois, votre courrier appelle de notre part plusieurs remarques.

Tout d'abord, nous partageons l'urgente nécessité de réduire les inégalités de réussite scolaire, très fortement corrélées dans notre pays aux inégalités sociales. C'est le combat central que nous menons au SNUipp-FSU depuis de très nombreuses années.

Il va de soi que si nous pensions que les APC s'inscrivaient dans cet objectif, nous n'en serions pas à en demander la suppression. Nous pensons que réduire les inégalités demande des effectifs allégés, des RASED en nombre suffisant, une augmentation des dispositifs « plus de maîtres que de classe », de la scolarisation des moins de trois ans ou encore des temps permettant le travail en équipe comme proposé avec l'allègement de service en REP+

A ce jour, aucune étude ne prouve le réel intérêt pédagogique des APC, et ce n'est pas faute de la part des collègues d'avoir cherché à y introduire des activités de qualité. Par ailleurs, ces activités ne relèvent pas du temps d'enseignement puisque celui-ci s'organise en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et sur un temps commun à tous.

Vous faites également référence aux négociations précédentes qui ont abouti aux 24 heures supplémentaires annuelles forfaitisées. Ramené à un horaire hebdomadaire, plus en rapport avec la réalité du travail enseignant, ce temps, de l'ordre de 40 minutes supplémentaires par semaine, s'avère aujourd'hui très largement insuffisant.

En effet depuis 2012, la loi de refondation a engendré des nouveautés qui ont augmenté notre temps et notre charge de travail. De plus, à cette rentrée, les prescriptions émanant de l'institution sont particulièrement nombreuses et chronophages : mise en œuvre des nouveaux programmes, des nouveaux parcours, des nouveaux cycles, sans temps dédié à ce travail.

Que dire du cycle 3, qui nécessite des moments de concertation élargis et inter-degrés sans que du temps soit prévu ? Ou encore du LSUN ou des mesures « attentat-sécurité... ». La liste est longue, entre les obligations liées au travail pédagogique, aux liens avec d'autres professionnels et aux nouvelles demandes de l'institution.

Aujourd'hui, ce toujours plus qui est demandé sans les moyens permettant d'y répondre n'est plus accepté par les personnels. Ceux-ci font face, comme ils le peuvent, à ces demandes multiples et le cadre annuel des 108 heures explose. Il faut donc que le temps de travail « invisible » soit reconnu et redéfini. Cela passe dans un premier temps par la récupération du temps des APC.

Votre courrier mentionne l'intérêt que vous portez à la question du temps de travail. Pour autant, ne pas ouvrir des discussions sur ces nouveaux enjeux et menacer de sanctionner des enseignants s'engageant dans une action syndicale pour cet objectif et qui prouvent tous les jours leur engagement et l'étendue de leur tâche serait un très mauvais signal envoyé aux personnels.

Madame la Ministre, nous vous demandons donc, comme vous l'aviez clairement évoqué lors de notre rencontre le 6 octobre dernier, d'ouvrir des discussions sur le temps de travail des enseignants du premier degré.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat  
Francette POPINEAU

